

Admission / Vie étudiante

☎ : 03.28.76.73.17 – 03 28 76 74 81

admission@polytech-lille.fr

RENTRÉE POLYTECH LILLE - 2019-2020

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi notre école d'ingénieurs pour votre formation et serons heureux de vous accueillir à la rentrée universitaire 2018-2019.

Il vous appartient maintenant d'effectuer les démarches suivantes relatives à l'inscription :

➤ Étape 1 : adresser le dossier d'inscription pédagogique à POLYTECH LILLE :
voir Feuillet «A» ci-après

Étape 2 : effectuer l'inscription administrative auprès des services de l'Université de Lille à compter de début juillet voir lien suivant : <https://www.univ-lille.fr>

Ces 2 démarches **sont OBLIGATOIRES**.

Veillez noter dès à présent que la **RENTRÉE POLYTECH** s'effectuera, toutes spécialités confondues :

- pour les 3^{èmes} années : le **MARDI 3 SEPTEMBRE 2019** à 9 h - Amphi « Migeon » (hall de l'école)
- pour les 4^{èmes} années : le **LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019** à 11 h - Amphi « Migeon » (hall de l'école)

Il est rappelé que l'admission en formation Ingénieur est possible pour les candidats ayant validé un cursus (bac +2 ou bac +4) permettant l'accès au diplôme Ingénieur (sur présentation du justificatif correspondant, sauf CPGE).

TOUTE ABSENCE À LA RENTRÉE POLYTECH SERA CONSIDÉRÉE COMME DÉMISSION

Vous trouverez également joint à ce dossier diverses informations sur le logement, le BDE, etc ...

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les plus cordiaux.

Le service Admissions & Vie Étudiante

ÉTAPE 1 :

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE à POLYTECH LILLE

Joindre cette page à votre dossier

Ne concerne que les candidats ayant confirmé par Internet leur acceptation d'admission à Polytech Lille ("Oui définitif")

L'inscription pédagogique consiste à **envoyer dès que possible** les pièces demandées ci après, à l'adresse suivante :

POLYTECH LILLE - Service « Admissions »
Cité Scientifique - Avenue Paul Langevin
59655 VILLENEUVE d'ASCQ cedex

Spécialité Ingénieur :

 3e année 4e année CM GBIAAL GIS GTGC IC2M IMA SM

Nom :

Prénoms :

Situation de handicap Mineur à la rentrée Sportif de haut niveau Artiste de haut niveau

Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport **ET** du titre de séjour pour les étrangers (lisible)

*ATTENTION : Pour les candidats de nationalité étrangère néo-arrivants en études en France à la rentrée 2019, il est impératif d'obtenir, **AVANT votre départ pour la France**, un « visa de long séjour pour études ». Le visa tourisme ne peut en aucun cas être transformé en titre de séjour pour études, une fois présent sur le territoire français.*

Relevés de notes définitifs des semestres de l'année 2018-2019 attestant de la validation de votre cursus (DUT, Lic2, ...) : ne concerne pas les étudiants issus de PEIP et des concours CPGE - ATS

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile en qualité d'étudiant pour 2019-2020 (valable jusque la fin de l'année universitaire). À fournir au plus tard à la rentrée.

Une enveloppe timbrée au nom et à l'adresse de l'étudiant pour envoi de l'autorisation d'inscription *

Facultatif : l'imprimé de demande de logement, si vous souhaitez faire une demande auprès de l'école.

Facultatif : si vous souhaitez adhérer au BDE : le bulletin d'adhésion avec le chèque de règlement correspondant (possibilité d'adhésion également à la rentrée)

IMPORTANT : A réception de ce dossier, une «AUTORISATION D'INSCRIPTION» sera établie par l'école. Ce document original devra OBLIGATOIREMENT ÊTRE JOINT AU DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE de l'Université.

Il peut être : (Merci de cocher la réponse choisie)

retiré à l'école jusqu'au 19/07 inclus ou à compter du 26/08 (selon horaires voir tableau page en annexe)

* envoyé par voie postale (dans ce cas, joindre une enveloppe timbrée à l'adresse effective lors de cette période)

Aucune demande par mail, ni par téléphone ne sera prise en compte

A conserver**Horaires d'accueil selon les spécialités**

SPÉCIALITÉS	HORAIRES	ADRESSE MAIL
GIS/GTGC - bureau A009	9h/12h - 14h/17h - Fermé le mercredi après midi	secretariat.gis@polytech-lille.fr secretariat.gtgc@polytech-lille.fr
GB-IAAL/IC2M - bureau A001	8h/12h - 14h/16h	secretariat.gbiaal@polytech-lille.fr secretariat.ic2m@polytech-lille.fr
IMA/CM/SM - bureau A007	9h/11h30 - 14h/16h30	secretariat.ima@polytech-lille.fr secretariat.cm@polytech-lille.fr secretariat.sm@polytech-lille.fr
Admissions - bureau A012	9h/12h - 14h/17h	admission@polytech-lille.fr

**Les bureaux de l'école sont FERMÉS au public du 19 Juillet au soir au 26 Août matin
Votre inscription Polytech ne sera prise en compte qu'à réception de ce dossier COMPLET.**



Invitation



Soirée d'accueil des parents

Guy Reumont, directeur de Polytech Lille et l'équipe de direction ont le plaisir de convier les parents des 1ère année PeiP et cycle ingénieur à une

Soirée d'accueil

qui se déroulera

Vendredi 20 Septembre 2019
à 18h30 à l'école

L'occasion de rencontrer les équipes de direction et pédagogique et de visiter l'école

Inscription nécessaire :
bitly.com/accueilparents

Salut futur Polytech Lillois!

En septembre, tu vas arriver dans ta nouvelle école. Tu vas pouvoir découvrir tous les clubs qui seront là pour satisfaire la majorité, avec la danse, la photo, la musique et bien d'autres!

Pour en profiter, il te suffit de cotiser au Bureau des élèves (BDE), et avec ta cotisation, tu auras un bon nombre de tarifs préférentiels sur les événements, les goodies (t-shirts, pulls ...) et même chez nos partenaires.

Il ne te reste plus qu'à nous rejoindre dans l'associatif de ton école !

POLYTECH LILLOIS, PLUS FORT QUE TOI



BIENVENUE DANS

L'ASSOCIATIF DE

POLYTECH LILLE

Pour te recevoir, on a organisé une super intégration avec un événement majeur : le Week-End de Cohésion (WEC). Tu peux donc t'y inscrire maintenant pour nous rejoindre du 27 au 29 septembre :

Nom : _____

Prénom : _____

Section : _____

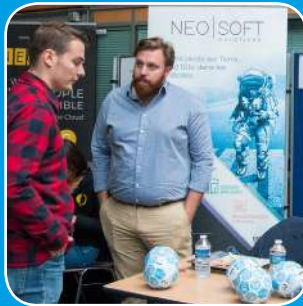
135 + 15€
WEC + 1 an de cotisation

135€
WEC seul

25€
Cotisation seule



Tu peux joindre un chèque à l'ordre « BDE Polytech Lille » à ton dossier d'inscription.
Tu pourras également payer à la rentrée.



Qui sommes nous ?

L'association des ingénieurs Polytech Lille est une association ayant pour but d'entretenir et d'animer le réseau de plus de 10 000 ingénieurs formés au sein de Polytech Lille. Nous avons plus de 40 ans d'existence, et organisons depuis plusieurs années différentes actions pour promouvoir l'insertion professionnelle des étudiants. Nous avons des partenariats avec différentes entreprises et diffusons régulièrement les offres d'emploi et de stage de celles-ci.

Nous vous proposons la garantie emploi.

Elle s'adresse aux étudiants et est effective depuis 3 ans. L'idée est celle d'un « passeport » vers l'emploi, durant toute la scolarité. L'association accompagne l'étudiant dans son projet professionnel vers son premier emploi, en lui proposant une série d'actions obligatoires, réparties régulièrement sur les trois années.

En première année [Découverte des métiers, des secteurs d'activité et des entreprises ; Acquisition des techniques de recrutement]

En deuxième année [Définition du projet professionnel ; Approfondissement des techniques de recrutement]

En dernière année [Objectif emploi : Pré-embauche]

Quelques exemples d'actions :

- Forum des stages
- Forum des métiers
- Forum de l'innovation
- Visite du site de Renault Douai
- Visite du chantier Lillenum
- Visite de B'Twin Village
- Ateliers (Simulations d'entretien / Test de Personnalité / Utilisation des Réseaux Sociaux...)
- Participation à l'afterwork de sa spécialité
- CV et lettre de motivation à déposer à l'association
- Bilan Stage et recherche du premier emploi
- Bilan de compétences...
- Challenges : Lego, Mise sous pli, mailing...
- Concours de cuisine
- Escape game, Laser game

Adhésion au réseau de Polytech Lille

Bulletin d'adhésion à l'association des ingénieurs Polytech Lille

Nom	J'adhère à l'association des ingénieurs et paye :
Prénom	20€ pour une année de scolarité
Spécialités et année d'intégration	50€ pour toute la scolarité
Mail	Date de naissance

Coupon à retourner à : Polytech Lille - Association des ingénieurs - Avenue Paul Langevin - 59650 Villeneuve d'Ascq
Chèque à l'ordre de l'association des ingénieurs Polytech Lille

LE LOGEMENT

L'admission à Polytech Lille vous posera peut-être un souci d'hébergement. Avoir un logement à proximité de l'établissement, près des transports, est en effet un atout pour favoriser la réussite des études.

Le site Internet de l'école www.polytech-lille.fr, bandeau du bas « Trouver un logement » informations, adresses et liens utiles pour vous aider à trouver un logement.

Nous vous proposons ci-après quelques pistes pour vous aider dans vos démarches.

En priorité, par le biais du CROUS de Lille

6 résidences universitaires sont implantées sur le campus de l'université de Lille, où se situe également l'école, offrant près de 3 450 logements.

L'offre de logements du CROUS étant importante, il est conseillé de faire en priorité une demande auprès du CROUS.

Il est encore possible de constituer une demande « tardive » de logement, en établissant un « Dossier Social Étudiant » sur le site internet www.crous-lille.fr.

En cas de « réponse d'attente » pour l'attribution d'un logement, le CROUS publie à partir de mi-Juillet sur son site (www.crous-lille.fr), les logements devenus vacants suite aux désistements.

A propos des bourses :

1 étudiant sur 3 est boursier dans l'académie de Lille. Les critères d'attribution de bourses sont plus favorables dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire. Même si vous n'êtes pas boursier dans le secondaire, n'hésitez pas à faire une simulation de vos droits à bourse sur le site du Crous, rubrique « simuler mon droit à bourse ».

Sachez que même une bourse d'échelon Obis confère le statut d'étudiant « boursier », et donne droit à de nombreux avantages : exonération des droits d'inscription, réductions diverses, notamment dans les transports, etc ...

Polytech Lille propose des possibilités d'hébergement

Si votre demande auprès du CROUS n'aboutit pas, vous pourrez présenter une demande de logement auprès de l'école.

En effet, une convention d'hébergement établie avec le CROUS de Lille permet à l'école de proposer des logements en résidences universitaires situées sur le campus de la Cité Scientifique, à proximité de l'école (max. 15 mn à pied).

Pour information, en 2018-2019, le CROUS avait mis à la disposition de l'école des studios (de type 1 à 2) de la résidence Gustave Eiffel, meublés et équipés d'une kitchenette (plaques de cuisson + frigo) et de sanitaires (douche, WC + lavabo). Le loyer est d'environ 305,00 à 450,00 € selon le type de logement + les charges d'électricité. Quelques chambres « réhabilitées » équipées de sanitaires de la résidence Bachelard sont également mis à la disposition de l'école. Le loyer est d'environ 250 € toutes charges comprises.

Le nombre de logements étant limité, toutes les demandes reçues ne peuvent être satisfaites.

Les demandes de logements « école » sont totalement distinctes des démarches réalisées auprès du Crous. Le formulaire de demande de réservation (cf lien pour télécharger le dossier logement) devra être joint au dossier d'inscription pédagogique à retourner à l'école, à l'issue des résultats d'admission.

Locations de particuliers

Le service logement en ville du CROUS de Lille diffuse également des offres de logements proposés par des particuliers . Ce service gratuit est disponible sur www.lokaviz.fr et permet la consultation d'offres de logements, tant en résidences universitaires Crous que chez des particuliers.

Le site du CRIJ Hauts de France renseigne et conseille les étudiants sur les différentes démarches à réaliser lors de la recherche de logement.

En outre, de multiples sites internet sont dédiés à la recherche de logement ou colocation : www.lavoiximmo.com - www.pap.fr - www.entrepaticuliers.com - www.topannonces.fr - www.leboncoin.fr - www.seloger.com - www.appartager.com – etc ...

A titre indicatif, le centre ville de Lille est à 20 minutes de l'école en Métro

N'hésitez pas à rechercher également dans des localités limitrophes à Villeneuve d'Ascq (Lesquin, Ronchin, Sainghin en Mélantois ...) desservies par les lignes Bus (mais particulièrement proches si vous avez un véhicule), où les loyers sont parfois plus avantageux.

Résidences étudiantes

Plusieurs organismes de résidences étudiantes proposent des logements d'un confort standard garanti, meublés, équipés, parfois avec des services para-hôteliers à disposition sur demande (ménage, laverie, location de linge, petit déjeuner ...) :

- Les plus proches de l'école (Villeneuve d'Ascq)

Résidence La Passerelle

www.sigla.fr

Studéa Lille1

www.nexity-studea.com

Résidence Grand Stade

www.sergic.com

- Sur Lille et alentours

Résidence Parme - Hellemmes - <http://www.residencesparme.fr/residences/residence-des-flandres>

Résidence Studéa Centre et Studéa Vieux Lille. D'autres résidences disponibles : Studéa Gambetta, Studéa Moulin, Studéa Sébastopol, Studéa Montebello et Studéa Lille I à Villeneuve d'Ascq
www.nexity-studea.com/

Appart'City (Résidences Appart'city Campus Lille Euralille et Appart'City Campus Lille Grand Palais)

www.appartcity.com

Les Estudines (Résidences Les Estudines d'Artois, Les Estudines Flandre-Gambetta et Les Estudines Lille-Europe)

www.estudines.com

Vous pouvez également vous rendre sur le site de recherche de logement étudiant Adele, qui vous donnera une liste plus exhaustive des résidences étudiantes, et un accompagnement dans vos recherches.

www.adele.org

- Pour les étudiants arrivant de l'étranger :

Agence qui propose des logements et colocations sur Lille: www.francecorentstudents.com

Les aides au logement

Pour vous renseigner et solliciter toutes sortes d'aides financières, plusieurs organismes :

➤ la **Caisse d'Allocations Familiales** : www.caf.fr (Allocation d'Installation Etudiante « Aline » ; Aide Personnalisée au Logement (APL) ; Allocation de logement, etc ...)

➤ <https://www.actionlogement.fr/> est un portail dédié au logement :

permet d'obtenir en ligne gratuitement pour votre projet immobilier, une ou plusieurs aides financières au logement : - caution AVANCE LOCA-PASS® : avance gratuite du dépôt de garantie, accordée sous la forme de prêt à taux 0%, amortissable sur une durée maximum de 25 mois.

- GARANTIE LOCA-PASS® : caution solidaire d'une durée de 3 ans donnée au bailleur couvrant un nombre maximal de 18 mensualités constituées du loyer et des charges locatives, nettes d'aides au logement,

- AIDE MOBILI-PASS®. : permet de trouver un logement et propose également un service de souscription en ligne gratuite d'une assurance multirisque habitation.

➤ Votre **mairie** ainsi que le **Conseil Général** de votre région pourront également fournir tout renseignement sur les diverses mesures d'aides existantes.

Au moment de la location d'un logement, en résidence universitaire ou chez un particulier, il est demandé la caution d'un garant. Certains organismes bancaires, ou compagnies d'assurance, peuvent proposer des possibilités de cautionnement pour les locations de logement. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre banque ou assurance.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : TITRE DE SÉJOUR

Si vous êtes étudiant de nationalité étrangère, il est vivement conseillé de consulter la rubrique "[Formalités d'entrée et de séjour](#)" du site web de l'Université de Lille (voir la procédure auprès du campus Cité Scientifique) pour prendre connaissance des modalités d'établissement de votre titre de séjour.

Pour ***les étudiants internationaux s'inscrivant pour la 1ère fois*** dans un Établissement d'enseignement supérieur français domiciliés dans le Nord. Il est impératif que vous obteniez, avant votre départ, un visa de long séjour pour études.

Remarque : le visa tourisme ne peut en aucun cas être transformé, une fois présent sur le territoire français, en titre de séjour pour études. **Attention** : le visa de long séjour pour études est payant et le délai d'obtention est parfois long.

Cette disposition ***ne s'applique toutefois pas aux ressortissants algériens*** régis par un accord bilatéral, qui devront, à leur arrivée en France, solliciter une demande de titre de séjour. Les étudiants de nationalité algérienne doivent donc constituer un dossier auprès du Bureau d'accueil des étudiants internationaux de l'Université de Lille (campus Cité Scientifique). Le dépôt des dossiers se fait uniquement sur rendez-vous.

Les étudiants ressortissants des pays de l'Union Européenne ne sont pas concernés. Ils doivent être muni d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Informations importantes

Les ***étudiants bénéficiaires d'un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour*** (VLS-TS) valable de 4 à 12 mois doivent obligatoirement effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Pour que le visa soit validé et se transforme en titre de séjour pour la durée indiquée, il vous faudra accomplir le processus de [validation de VLS-TS en ligne](#) dans les **3 mois suivant votre arrivée** en France.

Remarque : le montant de la taxe à acquitter est de 60€ (payables en ligne ou par timbres fiscaux). **Attention** : si vous n'avez pas effectué cette démarche dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous ne serez plus en séjour régulier sur le territoire français. En conséquence, vous ne pourrez plus franchir la frontière de l'espace Schengen et vous devrez, de nouveau, solliciter une entrée régulière. Aucune régularisation sur le territoire français ne sera envisageable par la préfecture.

Les ***étudiants demandant un renouvellement*** de leur titre de séjour en vue de l'année universitaire 2019-2020, sont encouragés à prendre contact avec le Bureau d'accueil des étudiants internationaux du campus Cité Scientifique. Le dépôt des dossiers complets se fait uniquement sur rendez-vous que vous pouvez demander via la page web "[Rendez-vous titre de séjour](#)".

Remarque : par ailleurs, vous aurez à vous acquitter d'une taxe de 49 € pour le renouvellement du titre de séjour (à acquitter sous forme de timbres fiscaux lors de retrait de votre titre de séjour).

Direction territoriale de l'OFII 2 rue de TENREMONDE - 59800 LILLE Tél. : 03 20 99 98 60 - Mail : lille@ofii.fr	Bureau d'accueil des étudiants internationaux Campus Cité Scientifique, Bât M1, bureau 106 Mail : titredesejour-cs@univ-lille.fr
--	--



**ACCUEIL AU CROUS DE LILLE NORD PAS-DE-CALAIS DES ETUDIANTS ETRANGERS* **
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020
*DONT LES PARENTS (PERE ET MERE) NE RESIDENT PAS EN FRANCE
**PROCEDANT A UNE PREMIERE INSCRIPTION DANS UN ETABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS L'ACADEMIE DE LILLE**

Attention : une capacité d'accueil très limitée

Si vous avez une autorisation d'inscription pour l'année universitaire 2019/2020 dans un établissement d'enseignement supérieur, vous avez la possibilité de faire une demande de logement en résidence universitaire auprès du CROUS de LILLE NORD PAS-DE-CALAIS.

Votre demande d'admission en résidence universitaire doit être formulée uniquement par voie électronique. Vous devez réaliser obligatoirement les deux opérations ci-dessous :

1/ Création d'un compte sur

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

2/ Après vous êtes identifié sur messervices.etudiant.gouv, vous pourrez saisir votre demande de logement sur en cliquant sur la brique « Trouver un logement en résidence CROUS » à partir du 10 juillet 2019



Pour tout renseignement complémentaire, vous avez la possibilité de contacter le service international.

Service international du CROUS de LILLE NORD PAS-DE-CALAIS

ANTENNE « CAMPUS CITE SCIENTIFIQUE »

Résidence Bachelard – Pavillon O

Avenue Paul Langevin

59650 Villeneuve d'Ascq

03.74.09.12.02 ou 03.74.09.12.11

service.international@crous-lille.fr

Le service est ouvert aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi de 08H45 à 12H00 puis de 13H00 à 17H00

Le vendredi : de 08H45 à 12H00 puis de 13H00 à 16H30

Attention

Les capacités d'accueil dans les résidences étant extrêmement limitées, toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites. Une priorité sera donnée :

- Aux boursiers du gouvernement français BGF, de gouvernements étrangers BGE relevant de conventions signées avec le CNOUS et Campus France.
- Aux étudiants relevant de programme de mobilité européenne et d'échanges interuniversitaires dans le cadre d'accords passés entre le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur.
- Aux étudiants inscrits dans les niveaux d'études supérieurs à Bac + 3

MOYENS D'EXISTENCE

Il vous est rappelé que vous devez être en mesure de faire face à vos frais de séjour, soit au moyen d'une bourse, soit au moyen de ressources personnelles suffisantes (à titre indicatif, vous devez disposer d'au moins 615 euros par mois afin d'assumer vos besoins au quotidien).

De plus, assurez-vous que la réglementation en vigueur autorise les transferts de fonds de votre pays vers la France.

Attention : Compte tenu de la situation actuelle de l'emploi dans le Nord ainsi que dans le Pas-de-Calais, les étudiants peuvent rencontrer de grandes difficultés à trouver un emploi même temporaire.